ABCDis
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 €
Siège social : 85-87, rue de France
06000 NICE

752 382 572 RCS NICE
---***---

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1.000.105 € de la manière suivante :

- la somme de HUIT CENT MILLE euros, ci 800.000 €
 à titre de distribution de dividendes

- le solde, soit la somme de DEUC CENT MILLE CENT CINQ euros, ci 200.105 €
 au crédit du compte Autres Réserves
 dont le montant passe de 1.110.079 € à 1.310.184 €

Total conforme..... 1.000.105 €

Compte tenu de cette affectation, le montant des capitaux propres est de 1.365.185 €.

Le dividende unitaire représente donc 160 euros. Il sera mis en paiement au siège social à l'issue des présentes décisions.

L'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués sont susceptibles de bénéficier du régime des mères et filiales.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associée Unique indique que le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents est le suivant :

EXERCICE	DIVIDENDE DISTRIBUE PAR ACTION	MONTANT ELIGIBLE A L'ABATTEMENT DE 40 % (Article 158 du CGI)
30/09/2022	50 €	50 €
30/09/2023	70 €	70 €
30/09/2024	120 €	120 €

*
* *

Cette décision est adoptée.

Décisions de l'Associée Unique du 17 mars 2026

Certifié conforme
La Présidente
La société AB HOLDING
Représentée par son Gérant
Monsieur Arnaud BLACHERE

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABCDIS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : 85 rue de France 06000 NICE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 7 5 2 3 8 2 5 7 2 0 0 0 2 8 — Néant ☐ *

Certifié conforme à l'original

Exercice N clos le, 30/09/2025

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 859	AG	4 859	
		Fonds commercial (1)	AH	74 750	AI		74 750
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	4 011 207	AK	2 081 987	1 929 219
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	2 420 734	AQ	2 201 620	219 113
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	721 753	AS	535 060	186 693
		Autres immobilisations corporelles	AT	419 667	AU	233 733	185 934
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	101 408	CV		101 408
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	35 746	BE		35 746
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	54 399	BI		54 399
		TOTAL (II)	BJ	7 844 525	BK	5 057 260	2 787 264
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	326 515	BU		326 515
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	14 181	BY		14 181
		Autres créances (3)	BZ	330 403	CA		330 403
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	500 000	CE		500 000
		Disponibilités	CF	473 677	CG		473 677
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	40 873	CI		40 873
		TOTAL (III)	CJ	1 685 651	CK		1 685 651
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	9 530 176	1A	5 057 260	4 472 916

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABCDIS — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)	DA	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	1 110 079
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 000 105
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	2 165 185
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 146 935
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	47 558
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	662 887
	Dettes fiscales et sociales	DY	414 011
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	36 337
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	2 307 730
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 472 916

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 680 278
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABCDIS — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	12 559 925	FB		FC	12 559 925	
	Production vendue biens *	FD	368 410	FE		FF	368 410	
	Production vendue services *	FG	15 821	FH		FI	15 821	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	12 944 157	FK		FL	12 944 157	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	52 283	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	55 018	
	Autres produits (1) (11)					FQ	3 546	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	13 055 005	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	7 984 320	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	38 670	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	42 141	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 481 530	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	112 142	
	Salaires et traitements*					FY	1 444 999	
	Charges sociales (10)					FZ	388 804	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements (14)					GA	263 057	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	5 253	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	11 760 919	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 294 085	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	22 730	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3 602	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	26 332	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	56 731	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	56 731	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(30 398)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 263 687	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP N° 2053 2025

Désignation de l'entreprise SAS ABCDIS — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	25 580
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	25 580
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	620
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	620
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	24 960
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	288 542
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	13 106 919
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	12 106 813
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 000 105

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	746
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	
	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	55 018
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	735
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ; obligatoires A9 ; Dont cotisations facultatives Madelin A7 ; Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de comemrce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3) HS		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	620	
Autres produits et charges exceptionnels		25 580

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

(5) **IMMOBILISATIONS** DGFiP N° 2054 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABCDIS — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	4 090 816	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants L9		KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants M1		KM		KN		KO	
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2		KP	2 352 801	KQ		KR	67 932
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3		KS	697 401	KT		KU	24 352
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	282 123	KW		KX	4 091
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*			KY	63 673	KZ		LA	37 720
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	32 058	LC		LD	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
			TOTAL III	LN	3 428 058	LO		LP	134 096
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
	Autres participations			8U	87 776	8V		8W	13 632
	Autres titres immobilisés			1P	35 334	1R		1S	411
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	52 144	1U		1V	2 254
			TOTAL IV	LQ	175 255	LR		LS	16 298
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	7 694 130	ØH		ØJ	150 394

CADRE B IMMOBILISATIONS

				Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	4 090 816	1X	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH	2 420 734	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	721 753	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	286 215	MO	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport		IV		MP		MQ	101 394	MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	32 058	MU	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF	
			TOTAL III	IY		NG		NH	3 562 155	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations			IØ		ØX		ØY	101 408	ØZ	
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C	35 746	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	54 399	2G	
			TOTAL IV	I3		NJ		NK	191 553	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	7 844 525	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(6) **AMORTISSEMENTS** DGFiP N° 2055 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABCDIS — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 926 398	PF	160 448	PG		PH	2 086 846
TOTAL I		RK	1 926 398	RM	160 448	RN		RO	2 086 846
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	2 177 835	PW	23 784	PX		PY	2 201 620
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	496 533	QA	38 526	QB		QC	535 060
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	125 746	QE	26 555	QF		QG	152 301
	Matériel de transport	QH	42 403	QI	11 374	QJ		QK	53 778
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	25 285	QM	2 368	QN		QO	27 653
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	2 867 804	QV	102 609	QW		QX	2 970 414
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	4 794 202	ØP	263 057	ØQ		ØR	5 057 260

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation **TOTAL III**	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		**Total général non ventilé (NS+NT+NU)**		NY		**Total général non ventilé (NW-NY)**						NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2025,
dont le total est de 4 472 916 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 000 105 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2024 au 30/09/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/12/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2025 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code de commerce, modifié par les règlements ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
* Autres immobilisations incorporelles : 25 ans
* Agencements des constructions : 4 à 10 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
* Matériel de transport : 3 à 5 ans
* Matériel de bureau : 3 à 5 ans
* Matériel informatique : 3 à 5 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Fond commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC N°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage.
La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession.
Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les matières consommables ainsi que les marchandises sont évaluées au coût d'acquisition, hors frais de stockage.
Une provision pour dépréciation de stock a été comptabilisée à chaque fois que le coût d'acquisition était supérieure à la valeur de marché

Créances et produits

Seuls les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un évènement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimé avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en comptes de tiers ou de charges à payer au passif du bilan.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,5 %
- Taux de croissance des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Turn overl moyen
- Table de taux de mortalité : INSEE 2024

COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

ABCDis

30 Septembre 2025

KARINE VIGOUROUX - Commissaire aux Comptes inscrite près la cour d'Appel d'Aix en Provence
Tél. : **04 93 53 20 67** - Palais Juliette, 68 Avenue Emile Bieckert - 06000 NICE
480 225 804 00024 - **karine.vigouroux@lvk06.fr**

ABCDis

SAS au capital de 50 000 €

85-87, Rue de France
06000 NICE
RCS NICE 752 382 572

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABCDis relatifs à l'exercice clos le 30 Septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/10/2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes

auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

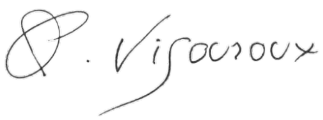
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois

garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nice le 27 Février 2026



Karine VIGOUROUX
Commissaire aux Comptes

KARINE VIGOUROUX - Commissaire aux Comptes inscrite près la cour d'Appel d'Aix en Provence
Tél. : **04 93 53 20 67** - Palais Juliette, 68 Avenue Emile Bieckert - 06000 NICE
480 225 804 00024 - **karine.vigouroux@lvk06.fr**

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2025	Net 30/09/2024
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	4 859	4 859		
Fonds commercial (1)	74 750		74 750	74 750
Autres immobilisations incorporelles	4 011 207	2 081 987	1 929 220	2 089 668
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	2 420 734	2 201 620	219 114	174 966
Installations techniques, matériel et outillage industriels	721 754	535 060	186 693	200 868
Autres immobilisations corporelles	419 668	233 734	185 934	184 420
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	101 408		101 408	87 776
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	35 746		35 746	35 334
Prêts				
Autres immobilisations financières	54 400		54 400	52 145
	7 844 525	**5 057 261**	**2 787 265**	**2 899 927**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	326 516		326 516	365 187
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	14 181		14 181	27 684
Autres créances	330 404		330 404	302 554
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	500 000		500 000	700 000
Disponibilités	473 677		473 677	343 729
Charges constatées d'avance (3)	40 873		40 873	32 672
	1 685 651		**1 685 651**	**1 771 826**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**9 530 177**	**5 057 261**	**4 472 916**	**4 671 753**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Cour d'Appel
K. VIGOUROUX
Commissaire aux Comptes
Aix en Provence

Bilan passif

	30/09/2025	30/09/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	5 000	5 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 110 080	855 961
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**1 000 105**	**854 119**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**2 165 185**	**1 765 080**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 146 936	1 764 035
Emprunts et dettes financières diverses (3)	47 559	56 020
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	662 888	618 303
Dettes fiscales et sociales	414 011	371 490
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	36 337	34 133
Produits constatés d'avance		62 692
TOTAL DETTES	**2 307 731**	**2 906 673**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**4 472 916**	**4 671 753**
(1) Dont à plus d'un an (a)	627 452	1 146 933
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 680 278	1 759 740
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		65
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Cour d'Appel
K. VIGOUROUX
Commissaire aux Comptes
Aix en Provence

Compte de résultat

	30/09/2025	30/09/2024
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	12 559 926	11 751 107
Production vendue (biens)	368 410	343 587
Production vendue (services)	15 822	32 341
Chiffre d'affaires net	**12 944 158**	**12 127 035**
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	52 283	58 050
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	55 019	30 496
Autres produits	3 547	1 867
Total des produits d'exploitation (I)	**13 055 006**	**12 217 447**
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	7 984 320	7 546 089
Variations de stock	38 671	-31 730
Achats de matières premières et autres approvisionnements	42 141	41 558
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	1 481 531	1 433 772
Impôts, taxes et versements assimilés	112 142	109 651
Salaires et traitements	1 445 000	1 320 229
Charges sociales	388 805	343 640
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	263 058	253 626
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	5 253	4 120
Total des charges d'exploitation (II)	**11 760 920**	**11 020 955**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**1 294 086**	**1 196 492**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)	22 731	23 010
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 602	10 225
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrers de placement		
Total des produits financiers (V)	**26 333**	**33 235**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	56 732	83 732
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	**56 732**	**83 732**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**-30 399**	**-50 497**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**1 263 687**	**1 145 995**

Cour. d'Appel K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix en Provence

Compte de résultat (suite)

	30/09/2025	30/09/2024
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	25 580	4 514
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)	**25 580**	**4 514**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	620	29 039
Sur opérations en capital		1 779
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)	**620**	**30 818**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**24 960**	**-26 304**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	288 542	265 572
Total des produits	**13 106 919**	**12 255 196**
Total des charges	**12 106 814**	**11 401 077**
BENEFICE OU PERTE	**1 000 105**	**854 119**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		51

Cour. d'Appel
K. VIGOUROUX
Commissaire aux Comptes
Aix en Provence

Annexe des comptes annuels

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2025,
dont le total est de 4 472 916 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 000 105 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2024 au 30/09/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/12/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2025 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code de commerce, modifié par les règlements ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.



et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
* Autres immobilisations incorporelles : 25 ans
* Agencements des constructions : 4 à 10 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
* Matériel de transport : 3 à 5 ans
* Matériel de bureau : 3 à 5 ans
* Matériel informatique : 3 à 5 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



Fond commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC N°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage.
La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession.
Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les matières consommables ainsi que les marchandises sont évaluées au coût d'acquisition, hors frais de stockage.
Une provision pour dépréciation de stock a été comptabilisée à chaque fois que le coût d'acquisition était supérieure à la valeur de marché

Créances et produits

Seuls les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un évènement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimé avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en comptes de tiers ou de charges à payer au passif du bilan.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,5 %
- Taux de croissance des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Turn overl moyen
- Table de taux de mortalité : INSEE 2024

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	74 750			74 750
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 016 066			4 016 066
Immobilisations incorporelles	**4 090 816**			**4 090 816**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 352 802	67 932		2 420 734
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	697 401	24 352		721 754
- Installations générales, agencements aménagements divers	282 123	4 092		286 215
- Matériel de transport	63 674	37 720		101 394
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	32 058			32 058
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**3 428 059**	**134 096**		**3 562 155**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	87 776	13 632		101 408
- Autres titres immobilisés	35 334	412		35 746
- Prêts et autres immobilisations financières	52 145	2 255		54 400
Immobilisations financières	**175 255**	**16 299**		**191 554**
ACTIF IMMOBILISE	**7 694 130**	**150 395**		**7 844 525**

Cour d'Appel K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix en Provence

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste Virements de l'actif circulant Acquisitions Apports Créations Réévaluations		134 096	16 299	150 395
Augmentations de l'exercice		**134 096**	**16 299**	**150 395**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste Virements vers l'actif circulant Cessions Scissions Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Cour. d'Appel
K. VIGOUROUX
Commissaire aux Comptes
Aix en Provence

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2025
Éléments achetés Éléments réévalués Éléments reçus en apport	74 750
Total	**74 750**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 926 398	160 448		2 086 846
Immobilisations incorporelles	**1 926 398**	**160 448**		**2 086 846**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 177 836	23 785		2 201 620
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	496 534	38 527		535 060
- Installations générales, agencements aménagements divers	125 747	26 555		152 302
- Matériel de transport	42 403	11 375		53 778
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	25 286	2 368		27 654
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**2 867 805**	**102 609**		**2 970 414**
ACTIF IMMOBILISE	**4 794 203**	**263 058**		**5 057 261**

Actif circulant

Cour. d'Appel
K. VIGOUROUX
Commissaire aux Comptes
Aix en Provence

Notes sur le bilan

Stocks

Les flux s'analysent comme suit :

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	326 516	365 187		38 671
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
Total I	**326 516**	**365 187**		**38 671**
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
Total II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
Total III				
Production stockée				

Cour d'Appel K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix-en Provence

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 439 858 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	54 400		54 400
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	14 181	14 181	
Autres	330 404	330 404	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	40 873	40 873	
Total	**439 858**	**385 458**	**54 400**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir



	30/09/2025	30/09/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	41 094	20 620
Disponibilités	10 369	17 741
Total	**51 463**	**38 361**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 50 000,00 euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 13/03/2025.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	855 961
Résultat de l'exercice précédent	854 119
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**1 710 080**
Affectations aux réserves	
Distributions	600 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	1 110 080
Total des affectations	**1 710 080**

Cour d'Appel
K. VIGOUROUX
Commissaire aux Comptes
Aix en Provence

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/10/2024	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/09/2025
Capital	50 000				50 000
Réserve légale	5 000				5 000
Report à Nouveau	855 961	1 110 080	1 110 080	855 961	1 110 080
Résultat de l'exercice	854 119	-854 119	1 000 105	854 119	1 000 105
Dividendes		*600 000*			
Total Capitaux Propres	**1 765 080**	**855 961**	**2 110 185**	**1 710 080**	**2 165 185**

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 307 731 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 146 936	519 484	627 452	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	6 229	6 229		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	662 888	662 888		
Dettes fiscales et sociales	414 011	414 011		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	77 667	77 667		
Produits constatés d'avance				
Total	**2 307 731**	**1 680 278**	**627 452**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	617 034			
(**) Dont envers les associés				

Dettes garanties par des sûretés réelles

Cour d'Appel K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix en Provence

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit			
Emprunts et dettes divers	873 066	3 593 000	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	**873 066**	**3 593 000**	

Voir détail dans les engagements hors bilan.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	30/09/2025	30/09/2024
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	6 229	9 408
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 785	2 980
Dettes fiscales et sociales	341 573	298 764
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	25 870	24 965
Total	**378 456**	**336 117**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	30/09/2025	30/09/2024
Charges d'exploitation	40 873	32 672
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	**40 873**	**32 672**

Cour. d'Appel
K. VIGOUROUX
Commissaire aux Comptes
Aix en Provence

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 9 200 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Parties liées

Les prestations de services facturées par la société SARL AB HOLDING (société-mère) s'élèvent à 162 000 €.

Charges et Produits exceptionnels



Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	620	
Autres produits et charges exceptionnels		25 580
TOTAL	**620**	**25 580**

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2019, la société SAS ABCDIS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL AB HOLDING, 85 rue de France 060000 NICE.

SIREN : 751756420

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 44 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens	12	
Employés	33	
Ouvriers		
Total	**44**	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	33 115
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
BPMED - Capital initial emprunté et garanti au profit de AB Holding (9)	*1 000 000*
Autres engagements donnés	1 000 000
Total	**1 033 115**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Cour d'Appel K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix en Provence

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
ARKEA - Capital initial emprunté et garanti (1)	*996 000*
CIC - Capital initial emprunté et garanti (3)	*996 000*
BFCC - Capital initial emprunté et garanti (4)	*675 000*
ARKEA - Capital initial emprunté et garanti (5)	*338 000*
CIC - Capital initial emprunté et garanti (6)	*338 000*
CIC - Capital initial emprunté et garanti (7)	*100 000*
CIC - Capital initial emprunté et garanti (8)	*150 000*
Avals et cautions	3 593 000
BFCC - Capital initial emprunté et garanti (2)	*1 991 000*
Autres engagements reçus	1 991 000
Total	**5 584 000**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

(1) Emprunt ARKEA :
- Montant initial de 996 K€, à échéance 03/2028
- Capital restant du au 30/09/2025 : 206 037 €

- Privilège de prêteur de deniers d' ABCDis limité à 815.889 € sur usufruit des murs commerciaux, pour la durée du prêt.
- Promesse d'affectation hypothécaires d'ABCDis limité à 98.009 € sur usufruit des murs commerciaux, pour la durée du prêt.
- Nantissement du fonds de commerce d'ABCDis à hauteur de 996.000 €, pour la durée du prêt.
- Promesse d'affectation hypothécaires de FRANCE IMPERATOR à hauteur de 996.000 € sur nue-Propriété des murs commerciaux.
- Caution personnelle et solidaire de TR4 à hauteur de 1.195.200 €, pour la durée du prêt.
- Caution personnelle et solidaire de SUPREME à hauteur de 1.195.200 €, pour la durée du prêt.

(2) Emprunt BFCC :
- Montant initial de 1.991 K€, à échéance 04/2028
- Capital restant du au 30/09/2025 : 447 405 €

- Privilège de prêteur de deniers d'ABCDis à hauteur de 1.991.000 € sur usufruit des murs commerciaux, pour la durée du prêt.
- Promesse de nantissement du fonds de commerce d'ABCDis limité à 1.991.000 €, pour la durée du prêt.
- Affectation hypothécaire consenti par FRANCE IMPERATOR sur la nue-propriété des biens immobiliers à hauteur de 1.991.000 €.

(3) Emprunt CIC :
- Montant initial de 996 K€, à échéance 12/2027
- Capital restant du au 30/09/2025 : .181 325 €

Cour d'Appel K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix en Provence

- Privilège de prêteur de deniers d'ABCDis à hauteur de 996.000 € sur usufruit des murs commerciaux, pour la durée du prêt.
- Nantissement du fonds de commerce d'ABCDis à hauteur de 996.000€ en principal et à hauteur de 199.200 € pour tous les intérêts et frais accessoires, pour la durée du prêt.

Autres informations

- Caution solidaire de TR4 limité à 597.600 €, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de SUPREME limité à 597.600 €, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de FRANCE IMPERATOR à hauteur de 1.195.200 €, pour la durée du prêt.
- Affectation hypothécaire de FRANCE IMPERATOR sur la nue-propriété des biens immobiliers à hauteur de 1.195.200 €, pour la durée du prêt.

(4) emprunt BFCC :
- Montant initial de 675 K€, à échéance 07/2025
- Capital restant du au 30/09/2025 : Néant

- Nantissement du fonds de commerce d'ABCDis à hauteur de 675.000 €, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de TR4 à hauteur de 675.000 €, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de AB HOLDING à hauteur de 675.000 €, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de SUPREME à hauteur de 675.000 €, pour la durée du prêt.

(5) Emprunt ARKEA :
- Montant initial de 338 K€, à échéance 10/2025
- Capital restant du au 30/09/2025 : 3 023 €

- Nantissement du fonds de commerce d'ABCDis à hauteur de 338.000 €, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de TR4 à hauteur de 405.600 €, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de SUPREME à hauteur de 405.600 €, pour la durée du prêt.

(6) Emprunt CIC :
- Montant initial de 338 K€, à échéance 12/2024
- Capital restant du au 30/09/2025 : Néant

- Nantissement du fonds de commerce d'ABCDis à hauteur de 338.000€ en principal et à hauteur de 67.600€ pour tous les intérêts et frais accessoires, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de TR4 limitée à 202.800€, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de SUPREME limitée à 202.800€, pour la durée du prêt.



(7) Emprunt CIC :
- Montant initial de 100 K€, à échéance 01/2025
- Capital restant dû au 30/09/2025 :Néant

- Nantissement du fonds de commerce d'ABCDIS à hauteur de 100.000€ pour la durée du prêt.

(8) Emprunt CIC :
- Montant initial de 150 K€, à échéance 11/2026
- Capital restant dû au 30/09/2025 : 35 275 €

- Nantissement du fonds de commerce d'ABCDis à hauteur de 150.000€ en principal et à hauteur de 31.568 € pour tous les intérêts et frais accessoires, pour la durée du prêt.

(9) Emprunt BPMED souscrit par AB HOLDING
- Montant initial de 1.000 K€ à échéance 12/2034
- Capital restant dû au 30/09/2025 : 678 587 €

- Caution hypothécaire de la société ABCDIS, propriétaire de l'usufruit temporaire de l'immeuble sis 85 rue de France pour une durée de 25 ans du 20/09/2012 au 20/09/2037

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 33 115 euros

